

Règlement général du concours photo Festival « Images de l'eau delà » 2020

Etant donné la conjoncture actuelle et dans cette période de pandémie COVID19 nous ne sommes pas en mesure de réaliser la 17ème édition du festival "Images de l'eau delà" sous sa forme habituelle.

Toutefois nous avons décidé de réaliser un concours photo avec un règlement spécifique. Les images ne seront donc ni exposées, ni projetées, mais seront présentées à un jury. Ce concours sera donc virtuel et gratuit.

La participation à l'un des concours entraîne l'acceptation totale de ce règlement.

Le fichier d'inscription devra obligatoirement être dûment rempli, et envoyé par Wetransfer à l'adresse suivante, avec les fichiers image.

concours@imagesdeleaudela.fr

Toute œuvre jugée par le jury comme présentant un caractère tendancieux ou publicitaire ne pourra être retenue.

Chaque compétiteur devra attester sur l'honneur être l'auteur des œuvres présentées.

Tout dossier incomplet pourra se voir refuser la participation au concours.

Le bulletin d'inscription, et les photos devront être remis avant le **samedi 31 octobre 2020**. Après cette date, le comité d'organisation se donne le droit de refuser l'inscription.

Le comité d'organisation se réserve le droit d'utiliser les photos dans un but non lucratif pour la promotion des festivals à venir. Elles seront toujours utilisées avec le copyright de l'auteur, sans pour autant donner lieu à un versement de droit d'auteur ni à une rétribution sous quelque forme que ce soit. Elles seront consultables sur le site du festival après délibération du jury.

Règlement du concours Photos:

Les compétiteurs présenteront leurs photos aux concours d'Images de l'eau delà 2020 sous forme de fichiers informatiques exclusivement aux formats .jpg ou .jpeg, sans bordure ni cadre, en limitant à 10 Mo par photo, ce qui serait motif de refus d'inscription du fichier.

Chaque compétiteur pour une seule inscription pourra présenter un total de 7 images maximum, réparties dans les thèmes : Macro, Biologie, Noir & Blanc et Spécial COVID, respectant un maximum de 3 photos par thème. Les concours Macro et Biologie conserveront leurs deux catégories : **Master et Espoir.**

- Le participant ayant déjà gagné un concours appartiendra automatiquement à la catégorie Master. Le comité d'organisation se réserve le droit de reclasser un participant s'il venait à apprendre qu'il avait déjà gagné antérieurement dans d'autres concours photos.

- Définition de Photo Proxi ou Macro :

Prises de vue artistique, de près ou de très près, permettant de montrer un sujet ou un détail de faune ou flore sous-marine.

- Définition de Photo Biologie :

Photo subaquatique montrant une scène de vie animale ou végétale (Prédation, reproduction, nutrition, association,...). Elle peut être macro, proxi ou grand angle.

- Définition de Photo noir et blanc :

Photographie sous-marine en noir et blanc thème et sujet libre.

- Définition de Photo spécial COVID19 :

Photographie sous-marine, clin d'œil année COVID : « cette année je reste chez moi, je me protège ou je me cache »

- Les prix attribués seront :

- Le Prix Macro ESPOIR.
- Le Prix Macro MASTER.
- Le Prix BIO ESPOIR.
- Le Prix BIO MASTER.
- Le Prix photo Noir et Blanc
- Le prix de la photo COVID19

Les fichiers devront être nommés sous la forme :

Cat=Nom=Prénom=titre photo.jpg

Cat correspond à la catégorie du concours : soit

- BE pour bio espoir et
- BM pour bio Master,
- ME, pour macro espoir,
- MM, pour macro master,
- NB, pour noir et blanc,
- CO, pour nouvelle catégorie Clin d'œil covid

ex : BE=Dupont=Jean-Michel=Camouflage.jpg

- Le titre de la photo doit être limité à 40 caractères

concours@imagesdeleaudela.fr

Pour info : le jury utilisera les fichiers originaux transmis par les compétiteurs pour l'évaluation et le classement des images présentées aux différents concours.